

**Direction départementale  
des territoires**

**Service aménagement  
durable des territoires**

**Pôle prévention des risques**

Strasbourg, le 13 mars 2017

Affaire suivie par : Hélène KIM

Courriel : [helene.kim@bas-rhin.gouv.fr](mailto:helene.kim@bas-rhin.gouv.fr)

Téléphone : 03 88 88 91 81

Télécopie : 03 88 88 92 56

Objet : Compte-rendu de la réunion de présentation des enjeux aux personnes publiques associées à l'élaboration du PPRI de la Vallée de la Bruche – Réunion du 28 février 2017 à La Broque

## **Plan de prévention du risque inondation de la Vallée de la Bruche**

### **Compte-rendu de la réunion de présentation des enjeux du 28 février 2017 aux personnes publiques et organismes associés à l'élaboration du PPRI**

M. Emmanuel Meillan, Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Molsheim accueille les participants et remercie la commune de La Broque pour son accueil.

M. Meillan excuse l'absence de Madame la sous-Préfète et introduit la réunion.

#### **1 – Rappel sur les aléas portés à connaissance (Cf diaporama joint)**

Mme Pascale Stieber, adjointe au chef du service aménagement durable des territoires, rappelle la méthode d'élaboration du PPRI de la Bruche et les aléas qui ont été portés à la connaissance des élus.

#### **2. Présentation des cartes d'enjeux (Cf diaporama joint)**

La DDT rappelle le contexte de l'élaboration du PPRI de la Bruche, le travail qui a été mené jusqu'alors et notamment la transmission des cartes d'aléas portées à connaissance.

Les cartes d'enjeux et leur élaboration sont présentées aux élus. L'accent est mis sur l'importance de la délimitation des zones urbanisées et du centre urbain. Les grands principes des futures zones réglementaires sont présentés. Les élus sont invités à réagir sur les enjeux et principalement sur les contours de la zone urbanisée et du centre urbain.

Il s'agit là d'une étape essentielle dans la construction du zonage réglementaire du PPRI. Les deux points principaux sont :

- la délimitation des secteurs urbanisés et non urbanisés,
- la délimitation des centres urbains,

(les droits attachés à chacun de ces secteurs étant très différents lorsqu'ils se situent en zone inondable).

M. Pierre Grandadam, Maire de Plaine, souligne les difficultés rencontrées pour la prise en compte des données inondation dans l'élaboration de la révision du PLU. La DDT l'invite à prendre rendez-vous avec elle, accompagnée du bureau d'études en charge de la révision pour appuyer la commune dans son travail. Les cartes présentées sont toutes disponibles sur le site de la Préfecture. Dans le cadre de l'étude du PLU les couches informatiques pourront être transmises au bureau d'études.

M. Laurent Bertrand, Maire de Schirmeck, indique que les parcelles proches du supermarché Match sont en aléa fort et souhaite connaître l'incidence sur les possibilités de développement du secteur. Il rappelle aux autres élus que certaines constructions récemment autorisées ne le seraient plus désormais en raison du niveau d'aléa fort.

Mme Sophie Santin, de la Chambre d'agriculture d'Alsace, regrette que les enjeux agricoles ne soient pas spécifiquement représentés en raison de l'incidence du règlement sur le développement de l'activité agricole, principalement lorsque l'aléa est fort/ très fort.

M. Pascal Fromeyer, responsable du pôle prévention des risques répond qu'il est très difficile de cibler dans les documents d'urbanisme les secteurs agricoles qui peuvent accueillir des constructions en raison de la grande disparité qui existe entre les différents documents d'urbanisme. Par ailleurs, les activités agricoles bénéficient, dès le porter à connaissance, de la possibilité de s'installer dans les zones inondables avec un aléa faible ou moyen en secteur non urbanisé, sous réserve de respecter certaines dispositions constructives. Cette souplesse devrait être maintenue dans le projet de PPRI.

M Hervé Pautrat, Conseil Départemental du Bas-Rhin, demande des précisions et des exemples relatifs à la mise en œuvre des ZIS (Zones d'intérêt Stratégiques). M. Fromeyer précise que peu de zones sont concernées et que celles-ci sont identifiées dans le SCOT. Le recours aux ZIS reste l'exception et doit être justifié par un projet ou un besoin particulier. Il est fait exemple de la commune de la Wantzenau qui a eu recours à ce dispositif pour la production de logement sociaux. Ainsi 15 zones d'enjeux majeurs ont été identifiées dans le SCOT de la Bruche dont 8 en Zone inondable.

M. Jean-Bernard Pannekoecke, Maire de La Broque, s'interroge sur l'avenir du bâti ancien et sur les possibilités de rénovation ou de réhabilitation en centre bourg lorsque l'aléa est à un niveau élevé (fort à très fort). Il rappelle que le territoire a été retenu par l'État dans la cadre de l'AMI « Centre bourg ». M. Fromeyer précise que même dans les secteurs d'aléa fort à très fort, le règlement du PPRI comprendra un certain nombre d'items autorisant l'entretien et la réhabilitation du bâti pour maintenir la vie dans le tissu existant. M. Pannekoecke s'interroge également sur l'individualisation du règlement par commune et souhaite que le futur zonage réglementaire soit un ensemble cohérent, en particulier sur les communes de Rothau, Schirmeck, La Broque et Barembach en raison d'une forte conurbation.

M. Fromeyer rappelle qu'il est tout à fait possible d'organiser une rencontre avec les 4 communes pour répondre à ce besoin. Une première réunion avec ces 4 communes avaient déjà été organisées à leur demande. De plus, il est tout à fait envisageable que les 4 communes adoptent un règlement similaire. M. Fromeyer insiste également sur la nécessité de bien définir le périmètre du centre urbain faisant l'objet d'un zonage différencié de la zone urbanisée.

M. Pannekoecke souhaiterait toutefois disposer de plans plus précis. M. Fromeyer indique que pour la vallée de la Bruche les services de la DDT ont retenu l'échelle du 1/2 000<sup>ème</sup>, alors que les préconisations en la matière portent plutôt sur échelle au 1/10 000<sup>ème</sup>, voire au 1/5 000<sup>ème</sup>. Il n'est donc pas envisagé de dépasser le 1/2 000<sup>ème</sup>. Au demeurant, les documents d'urbanisme des communes sont généralement établis au 1/5 000<sup>ème</sup> voire au 1/2 000<sup>ème</sup>.

### **3. Présentation de la démarche d'élaboration du zonage brut (Cf diaporama joint)**

M. Fromeyer présente ensuite la méthodologie d'élaboration du zonage brut.

Mme Hélène Kim, en charge de l'élaboration du PPRI de la Bruche, informe les participants qu'un travail d'homogénéisation du zonage réglementaire sera fait en intégrant par exemple les petits carrés d'aléas isolés dans

le zonage réglementaire environnant, et le contour des secteurs urbanisés en aléa fort sera affiné par la vérification de la topographie lorsque ce niveau d'aléa est dû à la hauteur.

M. Meillan conclut la réunion en invitant les participants à prendre rendez-vous avec la DDT pour discuter de leurs projets et/ou de la délimitation de leur secteur urbanisé.

**Diffusion :** - aux personnes publiques et organismes associés et aux personnes présentes,  
- sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

# Élaboration du PPRi de la Vallée de la Bruche

## Réunion du 28 février 2017 – 09h30

### Liste de présence

Personnes publiques	COLLECTIVITÉ - STUCTURE	PRENOM - NOM	ADRESSE MAIL
Monsieur le Président ou son représentant	Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche	M. Eric MUZIOTTI Mme Romane BABINGER	e.muziotti@valléedelabruche.fr stagiaire@valleedelabruche.fr
Monsieur le Président ou son représentant	Communauté de Communes des Portes de Rosheim	M. Michel HERR	courrier@ccc-r.com
Monsieur le Maire ou son représentant	BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	<a href="mailto:douvier@evc.net">douvier@evc.net</a> mairie.barembach@wanadoo.fr
Monsieur le Maire ou son représentant	COLROY LA ROCHE	M. Emile FLUCK	colroy-la-roche.mairie@wanadoo.fr
Monsieur le Maire ou son représentant	FOUDAY	M. Maurice GUIDAT	mairiefouday@wanadoo.fr
Monsieur le Maire ou son représentant	LA BROQUE	M.J.B.PANNEKOECKE Mme Laurence BURGHARD	laurence.burghard@labroque.fr
Monsieur le Maire ou son représentant	LUTZELHOUSE	M. Jean-Louis BATT	jl.batt@orange.fr
Madame le Maire ou son représentant	MUHLBACH SUR BRUCHE	Mme C. MORITZ	mairie.muhlbach@oange.fr
Monsieur le Maire ou son représentant	PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	pgrandadam@wanadoo.fr
Monsieur le Maire ou son représentant	ROTHAU	M. Marc SCHEER	m.67570@gmail.com
Monsieur le Maire ou son représentant	RUSS	M. Marc GIROLD Mme Adeline LATUNER	mairie.russ@wanadoo.fr
Monsieur le Maire ou son représentant	ST BLAISE LA ROCHE	M. Gérard DESAGA	desaga.g@orange.fr
Monsieur le Maire ou son représentant	SAULXURES	M. Hubert HERRY	mairie-saulxures@wanadoo.fr
Monsieur le Maire ou son représentant	SCHIRMECK	M. Laurent BERTRAND M. Alain JEROME (Adjoint) M. Patrick KIRMANN	<a href="mailto:laurent.bertrand@ville-schirmeck.fr">laurent.bertrand@ville-schirmeck.fr</a> alain.jerome@ville-schirmeck.fr patrick.kirmann@ville-schirmeck.fr
Monsieur le Maire ou son représentant	SOLBACH	M. Ervain LOUX	mairie.solbach@wanadoo.fr
Monsieur le Maire ou son représentant	URMATT	Mme Geneviève GABRIEL	g.gabriel67@wanadoo.fr
Monsieur le Maire ou son représentant	WISCHES	M. Alain FERRY	mairiewisches@libertysurf.fr
Monsieur le Maire ou son représentant	MOLLKIRCH	M. Alain DEGRIMA	mairiedemollkirch@wanadoo.fr

Monsieur le Président ou son représentant	Région Grand Est	M. Philippe RICHERT (Excusé)	contact@region-alsace.fr
Monsieur le Président ou son représentant	Conseil Départemental	M. Frédéric BIERRY (Excusé) M. Hervé PAUTRAT Chef du service rivières	herve.pautrat@bas-rhin.fr
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de la Région Alsace	Mme Sophie SANTIN	s.santin@alsace.chambagri.fr
Monsieur le Président ou son représentant	Eurométropole de Strasbourg	M. Robert HERMANN	pierre.laplane@strasbourg.eu
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie	Mme Stéphanie TREGER	s.treger@alsace.cci.fe
Monsieur le Directeur ou son représentant	Centre Régional de la Propriété Forestière		crpfstrasbourg@crpf.fr
Monsieur le Directeur ou son représentant	Délégation Territoriale de l'ONF	Excusé	dt.alsace@onf.fr
Monsieur le Président ou son représentant	Syndicat Mixte du SCOT du Piémont des Vosges		contact@smpv.org
Monsieur le Président ou son représentant	SIVOM de la Vallée de la Bruche		sivom.vallee.bruche@wanadoo.fr
Monsieur le Président ou son représentant	SCOT de la Vallée de la Bruche		gheinrich@scotbruche.fr
Monsieur le Président ou son représentant	SCOTERS		catherine.adnet-valerio@scoters.org
Mme la Sous-Préfète	Sous-Préfecture de Molsheim	Mme Clara THOMAS (absente excusée)	clara.thomas@bas-rhin.gouv.fr
Monsieur le Secrétaire Général	Sous-Préfecture de Molsheim	M. Emmanuel MEILLAN	emmanuel.meillan@bas-rhin.gouv.fr
Monsieur le Chef de mission aléa	DDT	M. Eric LOUIS (Excusé)	eric.louis@bas-rhin.gouv.fr
Monsieur le Chef du SADT	DDT	M. Rémi VELLUET	remi.velluet@bas-rhin.gouv.fr
Madame l'Adjointe au Chef du SADT	DDT	M. Pascale STIEBER	pascale.stieber@bas-rhin.gouv.fr
Monsieur le Chef du Pôle Risques	DDT	M. Pascal FROMEYER	pascal.fromeyer@bas-rhin.gouv.fr
Madame la Chargée de dossier Bruche	DDT	Mme Hélène KIM	helene.kim@bas-rhin.gouv.fr
Stagiaire	DDT	M. Jean-Charles SCHELL	